

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 Aout 2025.

N° 46 / 2025

Portant modification n°02 2025 du budget principal 2025

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 21 août 2025

Date de convocation : 12 août 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 13 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 2 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	x		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	x		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		x	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	x		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	x		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		x	
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		x	M. KOHUEINUI Atanase
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	x		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale		x	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	x		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		x	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	x		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		x	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	x		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	x		

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_046_2025-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU l'arrêté n°2448 CM du 27 décembre 2024 pour l'opération « Études pour la construction ou restructuration d'un bâtiment aux normes abris de survie à Hao » ;
VU le courrier n°3999/PR du 19 juin 2025 notifiant le refus d'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un chariot élévateur destiné à la commune de Hao ;
VU le budget principal 2025 ;
VU les besoins sur les budget annexes déchet et électricité 2025 ;

Considérant que des excédents de recettes ont été encaissés en section de fonctionnement, dépassant les prévisions initialement votées au budget primitif, qu'il est nécessaire de procéder à leur intégration afin d'assurer une gestion budgétaire conforme à la réalité financière de la commune ;

Considérant que, compte tenu de l'état des restes à réaliser en section de fonctionnement, il s'avère indispensable d'abonder les crédits dans diverses imputations pour garantir leur suffisance et permettre le bon achèvement de l'exercice en cours ;

Considérant qu'en raison de la perte de la subvention octroyée par arrêté n°2448 CM du 27 décembre 2024 pour l'opération « Études pour la construction ou restructuration d'un bâtiment aux normes abris de survie à Hao », suite à l'impossibilité de notifier un prestataire dans le délai de commencement imposé par l'arrêté de financement, il apparaît insincère de maintenir cette opération dans le budget, celle-ci devant faire l'objet d'une nouvelle demande de financement ;

Considérant qu'il a été notifié, par courrier n°3999/PR du 19 juin 2025, le refus d'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un chariot élévateur destiné à la commune de Hao, et que la commune souhaite désormais procéder à cette acquisition en totalité sur fonds propres, qu'il convient donc d'en inscrire les crédits nécessaires au budget ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Adopte la modification n°02-2025 du budget principal de l'exercice 2025 comme suit :

COMMUNE DE HAO

Exercice : 2025

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
19/08/2025	60628-	Autres fournitures non	-1 000 000	19/08/2025	70388-	Autres redevances et	27 600
19/08/2025	6067-	Fournitures scolaires	- 237 339	21/08/2025	7066-	Redevances et droits des	300 000
21/08/2025	022-	Dépenses imprévues	-2 039 624	21/08/2025	7083-	Locations diverses (autres	1 000 000
21/08/2025	023-	Virement à la section	2 128 853	21/08/2025	742-	Dotations aux élus locaux	396 420
21/08/2025	60631-	Fournitures d'entretien	170 000	21/08/2025	7478-	Autres organismes	82 920
21/08/2025	60632-	Fournitures de petit	1 000 000	21/08/2025	773-	Mandats annulés (sur	100 000
21/08/2025	61558-	Autres biens mobiliers	1 000 000	/ /	-		0
21/08/2025	6182-	Documentation générale et	10 000	/ /	-		0
21/08/2025	6231-	Annonces et insertions	5 000	/ /	-		0
21/08/2025	6232-	Fêtes et cérémonies	-1 500 000	/ /	-		0
21/08/2025	6236-	Catalogues et imprimés	360 050	/ /	-		0
21/08/2025	6251-	Voyages et déplacements	-1 000 000	/ /	-		0
21/08/2025	6261-	Frais d'affranchissement	10 000	/ /	-		0
21/08/2025	6554-	Contributions aux	- 500 000	/ /	-		0
21/08/2025	657364-	A caractère industriel et	2 500 000	/ /	-		0
21/08/2025	6574-	Subventions de	1 000 000	/ /	-		0
Total Dépenses			1 906 940	Total Recettes			1 906 940
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
21/08/2025	020-00	Dépenses imprévues	1 500 000	19/08/2025	1321-2407	Etat et établissements	-1 915 770
21/08/2025	2031-2406	Frais d'études	2 928 853	19/08/2025	1322-2407	Régions	-1 915 770
21/08/2025	2031-2407	Frais d'études	-10 755 200	19/08/2025	237-2407	Avances versées sur	-1 344 400
21/08/2025	2041641-00	subvention équipement au	1 000 000	21/08/2025	021-00	Virement de la section de	2 128 853
21/08/2025	2051-000	Concessions et droits	410 000	/ /	-		0
21/08/2025	21538-000	Autres réseaux	-4 000 000	/ /	-		0
21/08/2025	21568-000	Autre matériel et outillage d'	-3 940 320	/ /	-		0
21/08/2025	2182-000	Matériel de transport	10 610 000	/ /	-		0
21/08/2025	2184-000	Mobilier	543 980	/ /	-		0
21/08/2025	237-2407	Avances versées sur	344 400	/ /	-		0
Total Dépenses			047 087	Total Recettes			-3 047 087

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_046_2025-DE

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

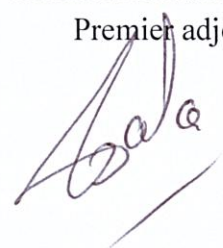
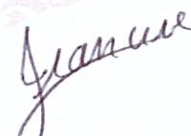
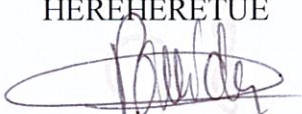
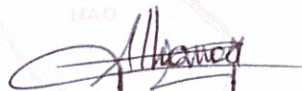
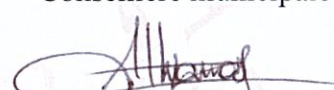
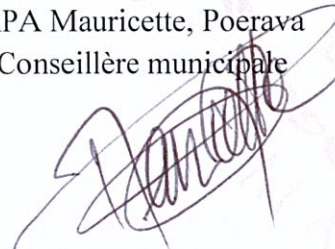
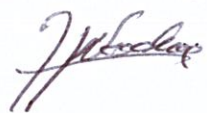
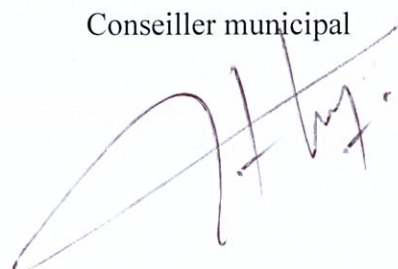
Pour : **13 (dont 4 procurations)**

Contre :



RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_046_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant modification n°02 2025 du budget principal 2025.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_046_2025-DE